INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le premier jour du mois de décembre deux mille vingt-deux, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Marie - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

22-12-109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre jour tel que présenté,

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3/11/2022.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 novembre 2022.
5.- Adjudication du contrat mécanique spécialisé - A.O. 2022-01.
6.- Transfert budgétaire 2022
7.- Nomination du Président de la Régie
8.- Nomination du Vice-Président de la Régie.
9- Varia
10- Question du public.
11- Levée de l'assemblée.

22-12-110 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2022.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai , appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2022.

22-12-111 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 333,874.78 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 366,454.64 $ pour un montant total de 700,329.42 $.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

22-12-112
No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 novembre 2022, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-12-113

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MÉCANIQUE SPÉCIALISÉE

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #22-01) ont été demandées à 2 entreprises le 27 octobre et que le 15 novembre, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX	Nb Heures	Taux/hre
Les Industries MJR	74,982.10 $	1019	64.00 $
Valso-Vac	74,986.70 $	1087	60.00 $

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 15 novembre 2022 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du soumissionnaire ayant le plus bas taux horaire en fonction du nombre d'heure alloué;

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la fourniture de main d'œuvre pour des travaux de mécanique spécialisés à l'entreprise Valso-Vac, 7 rue de la Concorde, Delson, J5B 1B5, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 74,986.70 $ (soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et soixante-dix cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #22-01.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.

22-12-114

TRANSFERTS BUDGETAIRES

Après délibération, il est proposé par Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Secrétaire-trésorier à transférer si nécessaire les montants () vers l'un ou l'autre des postes suivants:

(A)	124,000 $ du poste 235		
	aux postes :		
	221	pour	56,000. $
	231	pour	3,000. $
	232	pour	1,000. $
	299	pour	64,000. $

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

(B)	25,000 $ du poste 242	au poste : 211 pour 25,000. $

(C)	90,000 $ du poste 263	aux postes : 234 pour 10,000. $ 310 pour 80,000. $

211 (Rémunération)
221 (Assurances)
231 (Téléphone)
232 (Produits d`entretien)
234 (Enlèvement de la neige)
235 (Produits chimiques)
242 (Honoraires Aquatech)
263 (Main d'oeuvre-réparations)
299 (Frais divers)
310 (Réparation majeurs)

22-12-115

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galatai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson à titre de Président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

22-12-116

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Frédéric Galantai, Maire de la Ville de La Prairie, à titre de Vice-président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

QUE M. Christian Ouellette , Président ou M. Frédéric Galantai, Vice-président et Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, les chèques (incluant l'exécution de transferts de fonds) sur les comptes de banque ouverts à la Caisse Populaire de La Prairie.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

22-12-117 VARIA.

Aucun dossier

22-12-118 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose des questions en regard à un reportage sur les boues en provenance des municipalités.

22-12-119 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M, Christian Ouellette, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier